



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 02 du 16 JANVIER 2013

Membres Présents : Mrs KARTALI/ DJ – BENSABLI/A – BAHNAS.N

Ordre du jour: affaires administratives & disciplinaires championnat R1/R2/D2

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°05: Ren : USMBA – HBCMesserghin S/G R1 du 21/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Filets en Mauvais état
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 200 DA au Club USMBA .

AFFAIRE N°06: Ren : G.C.A.T - JSEKerma S/G R1 du 21/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (B) Mr. GHELLAMELLAH .A Lic/N°340 du club G.C.A.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. GHELLAMELLAH .A Lic/N°340 du club G.C.A.T.

AFFAIRE N°07: Ren : C.R.T – J.P.A.A S/G R1 du 22/02/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Réserve formulée par le club J.P.A.A pour non participation de deux joueurs juniors du club CRT
- ☞ Vu le paiement des droits de réserve.
- ☞ après vérification de la feuille de match au niveau LROHB.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Réserves recevables dans la forme et dans le fond.
- ☞ Réserves fondées
- ☞ Match en faveur du club J.P.A.A par le score de (10-00)

AFFAIRE N°08: Ren : H.M.Tissemsilt - CSOran S/G D2 du 22/12/2012

- ☞ Vu la lettre de déprogrammation de la rencontre sous réf : 635/LROHB/2012 en date du 20-12-2012 :
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Match en faveur du club C.S.Oran par le score de (12-00)
- ☞ Défalcation d'un (- 01) point du classement général du club H.M.Tissemsilt

AFFAIRE N°09: Ren : W.C.B.Oued. Sly - M.C.Oran S/G D2 du 28/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. MEKKI .DJ Lic/N°184 du club MCO.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. MEKKI .DJ Lic/N°184 du club MCO

AFFAIRE N°10: Ren : ADGHA – U.S.T S/G D2 du 28/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Absence du club U.S.T
- ☞ Vu la lettre explicative du club U.S.T parvenue a la LROHB tardivement.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



- ☞ Match en faveur du club ADGHA par le score de (12-00)
- ☞ Défalcation d'un (- 01) point du classement général du club U.S.Tenes
- ☞ Il est infligé une amende de **50.000 DA** au club UST.

AFFAIRE N°11: Ren : SCAB Ain Berd – N.R.A.E.T S/G R2 du 28/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Disqualification du joueur YAKOUBI .O Lic/N°007 du club SCAB Ain Berd pour attitude antisportive à la fin du match.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur YAKOUBI .O Lic/N°007 du club SCAB Ain Berd
- ☞ Il est infligé une amende de **2500 DA** au Club SCAB Ain Berd

AFFAIRE N°12: Ren : I.R.B.O – O.M.S.B.A S/G R1 du 28/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (C) Mr. REFFAS.M Lic/N°604 du club I.R.B.O.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (C) Mr. REFFAS.M Lic/N°604 du club I.R.B.O

AFFAIRE N°13: Ren : H.B.C.G - C.R.T S/G R1 du 28/02/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Vu les réserves formulées par le club H.B.C.G pour non participation de deux joueurs juniors du club CRT
- ☞ Vu le paiement des droits de réserve.
- ☞ après vérification de la feuille de match au niveau LROHB.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Réserves recevables dans la forme et dans le fond.
- ☞ Réserves fondées
- ☞ Match en faveur du club H.B.C.G par le score de (10-00)

AFFAIRE N°14: Ren : M.SIG - H.M.Tissemsilt S/G D2 du 28/12/2012

- ☞ Vu la lettre de déprogrammation sous réf : 639/LROHB/2012 en date du 27-12-2012 :
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Match en faveur du club M.SIG par le score de (12-00)
- ☞ Défalcation d'un (- 01) point du classement général du club H.M.Tissemsilt

AFFAIRE N°15: Ren : I.R.B.F - WRBDjidiouia S/G R2 du 29/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. BELABACCI.S Lic/N°207 du club WRBDjidiouia.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BELABACCI.S Lic/N°207 du club WRBDjidiouia.

AFFAIRE N°16: Ren : J.S.E.K - HBCMesserghin S/G R1 du 29/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant :
- ☞ Disqualification du joueur OUAHRANI Med Lic/N°144 du club HBCMesserghin pour insulte envers les arbitres
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur OUAHRANI Med Lic/N°144 du club HBCMesserghin



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Il est infligé une amende de 2500 DA au Club HBCMesserghin

AFFAIRE N°17: Ren : M.C.Sebdou - D.R.C.Oran S/G R2 du 29/12/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Absence staff technique du club D.R.C.Oran.
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. SENOUCI .Med Lic/N°137 du club MCS
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. LABIDINE.H Lic/N°265 du club DRCO
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 20.000 DA au Club D.R.C.Oran
- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. SENOUCI .Med Lic/N°137 du club MCS
- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. LABIDINE.H Lic/N°265 du club DRCO

AFFAIRE N°18: Ren : C.S.Oran - MBSaida S/G D2 du 29/02/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ réserve formulée par le club M.B.Saida pour non participation de deux joueurs juniors du club CSO
- ☞ Vu la lettre de la confirmation des réserves par le club MBS
- ☞ Vu la lettre explicative du club CSO
- ☞ Vu le paiement des droits de réserve.
- ☞ après vérification de la feuille de match au niveau LROHB.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Réserves recevables dans la forme et dans le fond.
- ☞ réserve fondées
- ☞ Match en faveur du club MBS par le score de (10-00)

AFFAIRE N°19: Ren : J.S.Bethioua - H.B.C.Ghazaouet S/G R1 du 01/01/2013

- ☞ Vu la feuille signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. DOULI MEDJOUB Lic/N°618 du club J.S.Bethioua.
- ☞ Avertissement OFF (B) Mr. BELGACEM.S Lic/N°018 du club H.B.C.Ghazaouet.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. DOULI MEDJOUB Lic/N°618 du club J.S.Bethioua
- ☞ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BELGACEM.S Lic/N°018 du club H.B.C.Ghazaouet

AFFAIRE N°20: Ren : C.R.T - H.B.C.T S/G R1 du 04/01/2013

- ☞ Vu la feuille signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. BENZAADA.Z Lic/N°073 du club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BENZAADA.Z Lic/N°073 du club C.R.T

AFFAIRE N°21: Ren : J.S.Arzew - C.S.Oran S/G D2 du 04/01/2013

- ☞ Vu la feuille signalant :
- ☞ Avertissement OFF (C) Mr. CHERIGUI Lic/N°028 du club JSA
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (C) Mr. CHERIGUI Lic/N°028 du club JSA



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°22: Ren : WRBDjidiouia - M.C.O.T S/G R2 du 04/01/2013

- ↪ Vu la feuille signalant :
- ↪ Avertissement OFF (A) Mr. BELABACCI.S Lic/N°208 du club WRBDjidiouia
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BELAHACCI.S Lic/N°208 du club WRBDjidiouia

AFFAIRE N°23: Ren : O.M.S.B.A - U.S.M.B.A S/G R1 du 05/01/2013

- ↪ Vu la feuille de match signalant :
- ↪ Disqualification du joueur BENHAMOUDA.O Lic/N°225 du club O.M.S.B.A pour insulte envers les arbitres
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une suspension *de deux (02) matchs fermes* au joueur BENHAMOUDA.O Lic/N°225 du club O.M.S.B.A
- ↪ Il est infligé une amende *de 2500 DA* au Club O.M.S.B.A

AFFAIRE N°24: Ren : H.M.Tissemsilt - U.S.Tenes S/G D2 du 04/01/2013

- ↪ Vu la lettre de déprogrammation sous réf : 005/LROHB/2013 en date du 03-01-2013 :
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- ↪ Match en faveur du club U.S.Tenes par le score de (12-00)
- ↪ Défalcation d'un (- 01) point du classement général du club H.M.Tissemsilt
- ↪ Le club H.M.Tissemsilt est déclaré forfait général (affaire N°08 & affaire N°14 & affaire N°24)

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT

*EFFET A COMPTER DU : **23 JANVIER 2013***

Secrétaire de séance
BENSAHLI .A.

le président C.R.Q.D
KARTALI - DJ